

**Initiales du Maire
733
Initiales du Greffier**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 À 19H02 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Julien Bussières, siège no 6

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Dany St-Amant, siège no 5

Sont également présentes :

Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, directrice générale adjointe
et greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1er octobre 2025
 - 2.2 Séance extraordinaire du 11 novembre 2025
 - 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
 - 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2025
 - 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
 - 7. URBANISME**
 - 7.1 RENOUVELLEMENT - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2026 AVEC LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
 - 7.2 1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – LOTISSEMENT
 - 7.3 1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX JUMELÉS

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES MITOYENS
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025
- 8.2 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
- 8.3 NOMINATION DE MEMBRES - MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
- 8.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 8.5 SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026
- 8.6 AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 549 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
- 8.7 DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT À LOYER MODIQUE POUR AUGMENTER LE PRBI POUR LES 3 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE LA VILLE DE VALCOURT
- 8.8 POSITION DE LA VILLE DE VALCOURT - DÉCLARATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES
- 8.9 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – TRANSMISSION DE LA RÉSOLUTION CA-2025-10-14 – TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE
- 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GROUPE MÉDIA RÉGIONAL VAL-OUEST
- 9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DES PIONNIERS DE VALCOURT
- 10. LOISIRS**
- 10.1 PRÊT DE BACS ROULANTS - GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT
- 10.2 DEMANDES DU MUSÉE DE L'INGÉNIOSITÉ J-A. BOMBARDIER - ACTIVITÉ « MORDUS DE L'HIVER »
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR - OCTROI DE CONTRAT
- 11.2 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION - EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 11.3 RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE – PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE 2025 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1
- 11.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 661 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 572 000 \$
- 11.5 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - PROJET VERDISSONS COLLECTIVEMENT DE L'ORGANISME VALCOURT 2030 - DEMANDE DE FINANCEMENT À ARBRES CANADA

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Aucun

13. VARIA

13.1 Aucun

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

331-25-11-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

332-25-11-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

333-25-11-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 novembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 novembre 2025 soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Initiales du Maire
736
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

334-25-11-17

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 13 novembre 2025 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 375 159,44 \$: trois cent soixantequinze mille cent cinquante-neuf dollars et quarante-quatre sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose une question de 19h07 à 19h12.

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux élus.

COMPTE-RENDU

Chacun des membres du Conseil municipal fait son compte-rendu respectif.

335-25-11-17

RENOUVELLEMENT - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2026 AVEC LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et cartographique;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 69 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 49 \$/heure

Initiales du Maire
737
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Ville de Valcourt réserve un montant de 835 \$ pour l'année 2026 selon la répartition suivante : 5 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

ADOPTÉE

336-25-11-17

1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la demande est en lien avec la construction de deux habitations unifamiliales jumelées, à l'adresse civique 1065-1067, rue Denis-V.-Allaire, situé dans la zone R-41;

ATTENDU QUE la demande permettrait la création de 2 lots (6 710 707 et 6 710 708) à partir du lot existant 6 529 416;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de lotissement;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour le lotissement des lots 6 710 707 et 6 710 708.

ADOPTÉE

337-25-11-17

1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX JUMELÉS

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire deux habitations unifamiliales jumelées sur les lots projetés 6 710 707 et 6 710 708, à l'adresse civique 1065-1067, rue Denis-V.-Allaire, situé dans la zone R-41, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur des deux habitations sera composé d'un revêtement de bois d'ingénierie, en orientation horizontale sur toutes les façades, de couleur beige, ainsi que du revêtement de type tôle architecturale sur une partie de la façade avant du bâtiment en orientation verticale, style Board and Batten, de couleur beige et de la pierre de couleur blanc cassé, aussi en façade avant. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solins de couronnement, coins de finition, de revêtement, etc.) seront de couleur noire;

ATTENDU QUE la toiture des deux bâtiments sera recouverte de bardeaux d'asphalte noir 2 tons;

ATTENDU QUE les deux bâtiments possèderont des sous-sols.

ATTENDU QUE l'implantation des deux bâtiments respecte la réglementation et n'est assujettie à aucune contrainte liée aux constructions avoisinantes quant à l'emplacement de la façade avant;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

Initiales du Maire
738
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées.

ADOPTÉE

338-25-11-17

1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES MITOYENS

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire deux bâtiments accessoires mitoyens, sur les lots projetés 6 710 707 et 6 710 708, à l'adresse civique 1065-1067, rue Denis-V.-Allaire, situé dans la zone R-41, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait en cour arrière;

ATTENDU QUE les bâtiments seraient implantés sur la limite de propriété mitoyenne qui divise les deux habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE les bâtiments projetés ont une superficie totale d'environ 9.29 mètres carrés (3.05 m x 3.05 m), étant sur un niveau;

ATTENDU QUE les revêtements extérieurs proposés s'harmonisent avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la toiture sera de type 2 versants recouverte de bardeaux d'asphalte noir 2 tons;

ATTENDU QUE chaque bâtiment sera muni d'une porte simple de couleur noire;

ATTENDU QUE la fondation des bâtiments sera des pieux ajustables;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction de deux bâtiments accessoires mitoyens de type remise (cabanon).

ADOPTÉE

339-25-11-17

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) a transmis une facture à la Ville avec un budget révisé et que celui-ci doit être accepté par la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget révisé 2025 de l'OMH au montant de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

43 892,00 \$, tel que présenté par ce dernier.

ADOPTÉE

340-25-11-17

NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme, à titre de maires suppléants, pour la période allant de décembre 2025 à octobre 2029, les membres du Conseil suivants, soit :

Dany St-Amant : de décembre 2025 à juillet 2026;
Dany Boyer : d'août 2026 à mars 2027;
Vicky Bombardier : d'avril 2027 à novembre 2027;
Julien Bussières : de décembre 2027 à juillet 2028;
Alex Gagné : d'août 2028 à mars 2029;
Daniel Lacroix : d'avril 2029 à novembre 2029.

ADOPTÉE

341-25-11-17

NOMINATION D'UN SUBSTITUT - MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Daniel Lacroix, conseiller municipal, à titre de membre du Conseil des maires de la Municipalité régionale de Comté du Val-Saint-François, et monsieur Julien Bussières, conseiller municipal, à titre de membre substitut en cas d'absence de monsieur Lacroix.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après la LERM), monsieur le maire Pierre Tétrault, madame la conseillère Vicky Bombardier ainsi que messieurs les conseillers Dany Boyer, Alex Gagné, Julien Bussières, Dany St-Amant et Daniel Lacroix, déposent à la présente séance, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le Relevé de la greffière sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en identifiant que tous les membres du Conseil précédemment mentionnés ont déposé devant le conseil, une déclaration visée à l'article 357 de la susdite loi.

342-25-11-17

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes stipule que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal tiendra ses séances ordinaires, pour l'année 2026, à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville de Valcourt à 19h00, selon les dates suivantes :

Le mardi 13 janvier
Le lundi 2 février
Le lundi 9 mars
Le mardi 7 avril
Le mardi 5 mai
Le lundi 1^{er} juin
Le mardi 7 juillet
Le lundi 17 août
Le lundi 14 septembre
Le lundi 5 octobre
Le mardi 10 novembre
Le lundi 7 décembre.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 549 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Monsieur le conseiller Dany Boyer, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement numéro 549-5 amendant le règlement 549 relatif à l'administration des finances de la Ville incluant la délégation de pouvoir, le suivi et le contrôle budgétaire.

L'objet de ce règlement est d'apporter certains changements concernant la limite monétaire de la délégation et d'ajouter les postes de directeur général adjoint et de directeur du Service des travaux publics et de l'environnement audit règlement, en conformité avec la réglementation sur la gestion contractuelle octroyant des pouvoirs en matière d'octroi de contrats de gré à gré;

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 13 novembre 2025.

ADOPTÉE

343-25-11-17

DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT À LOYER MODIQUE POUR AUGMENTER LE PRBI POUR LES 3 ENSEMBLES IMMOBILIERS DE LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a plus de 20% de ses portes en logement social;

ATTENDU QUE Valcourt est la première ville au Québec à atteindre la cible déjà annoncée par plusieurs grandes villes du Québec;

ATTENDU QUE la classe moyenne est impactée directement par la hausse des loyers sur le marché privé. Elle s'appauvrit et devient peu à peu une classe défavorisée;

ATTENDU QUE tous les citoyens devraient avoir le choix entre le service public et le privé et qu'ils puissent déterminer quel est le type de logement le plus approprié pour eux;

ATTENDU QUE le certificat de conformité pour vivre dans ce type de logement social prévoit une limite de possession d'actif, ce qui limite l'accès des plus favorisés;

ATTENDU QUE d'enlever ou de rehausser le PRBI permettrait de diminuer le déficit de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

la Ville tout en permettant aux citoyens d'accéder à du logement social;

ATTENDU QUE des décrets (1382-88 du 14 septembre 1988 ; 1240-89 du 2 août 1989; 129-92 du 5 février 1992 et 776-92 du 27 mai 1992) ont déjà été mis en place pour permettre une dérogation au Règlement sur la location d'un logement à loyer modique et semblent avoir pris officiellement fin en 1995;

ATTENDU QUE la mixité sociale est primordiale et qu'actuellement, les 20% de logements sociaux sont condensés dans certaines rues de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville appuie la démarche de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, appuie la démarche de la Ville d'obtenir cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie le projet pilote concernant la dérogation au Règlement sur la location d'un logement à loyer modique pour augmenter le PRBI pour les 3 ensembles immobiliers de la Ville de Valcourt;

QUE la Ville collabore avec l'Office municipal d'habitation dans ses démarches pour l'obtention de cette dérogation.

ADOPTÉE

344-25-11-17

POSITION DE LA VILLE DE VALCOURT - DÉCLARATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a annoncé par sa résolution CM-2025-10-17 son intention de modifier le Règlement 2008-02 afin que la déclaration de sa compétence vise l'ensemble du domaine de la compétence en matière de transport collectif de personnes, incluant le transport en commun et le transport adapté;

ATTENDU QUE la Ville n'a aucun personnel ni matériel à transférer à la MRC dans le cadre de cette déclaration de compétences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt se déclare favorable à cette intention de la MRC du Val-Saint-François;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chacune des municipalités dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

ADOPTÉE

345-25-11-17

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – TRANSMISSION DE LA RÉSOLUTION CA-2025-10-14 – TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS

ATTENDU QUE les articles 47 et 98 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* octroient un délai de vingt jours pour répondre aux demandes d'accès, de communication et de rectification;

ATTENDU QUE ce délai peut être prolongé de dix jours par les articles 47 et 98 de ladite Loi;

ATTENDU QU'un délai total de trente jours de calendrier n'est plus possible sans nuire

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

au déroulement normal des activités administratives municipales;

ATTENDU QUE cette tâche s'ajoute à toutes les autres et que plusieurs municipalités du Québec, dont la Ville de Valcourt, ne possèdent pas de service exclusivement dédié au traitement de ces demandes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie la résolution CA-2025-10-14 de la MRC du Val-Saint-François;

QUE la Ville demande au gouvernement du Québec que le délai de traitement des demandes d'accès et de communication et de rectification spécifiés aux articles 47 et 98 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* soit majoré à quarante-cinq jours ouvrables afin de permettre le traitement de celles-ci sans perturber l'ensemble des autres tâches municipales;

QUE la présente résolution soit transmise aux députés provinciaux, à l'Union des municipalités et à la Fédération des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de notre territoire;

QUE la présente résolution soit également transmise à monsieur Jean-François Roberge, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

346-25-11-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande d'aide financière, pour l'année 2026, venant de la Maison des jeunes L'Initiative;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse une aide financière, pour l'année 2026, au montant de 7 000,00 \$ à la Maison des jeunes l'Initiative pour lui permettre de poursuivre sa mission.

ADOPTÉE

347-25-11-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GROUPE MÉDIA RÉGIONAL VAL-OUEST

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande d'aide financière de Groupe Média régional Val-Ouest afin de lui permettre de poursuivre sa mission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à Groupe Média régional Val-Ouest à titre d'aide financière pour l'année 2026, un montant de 6 798.00 \$.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

348-25-11-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DES PIONNIERS DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande du Club des Pionniers de Valcourt afin de réserver un espace publicitaire pour la Ville de Valcourt, sur la carte de sentiers qui deviendra une vitrine des commanditaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse un montant de 400,00 \$ au Club des Pionniers de Valcourt afin de bénéficier d'un espace publicitaire sur la carte des sentiers

ADOPTÉE

349-25-11-17

PRÊT DE BACS ROULANTS - GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt a sollicité la Ville afin d'obtenir le prêt de bacs roulants pour la récupération et les déchets, à utiliser lors de l'événement de février 2026;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un inventaire suffisant de bacs pour répondre à cette demande;

ATTENDU QUE les bacs seront livrés et récupérés sur le site de l'événement Grand Prix Ski-Doo de Valcourt à Maricourt par les employés municipaux;

ATTENDU QUE le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt s'engage à coordonner la vidange des bacs avec la Municipalité de Maricourt et à nettoyer les bacs avant leur récupération par les employés de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le prêt des bacs roulants au Grand Prix Ski-Doo de Valcourt pour la durée de l'événement 2026, selon les modalités convenues.

ADOPTÉE

350-25-11-17

DEMANDES DU MUSÉE DE L'INGÉNIOSITÉ J-A. BOMBARDIER - ACTIVITÉ « MORDUS DE L'HIVER »

ATTENDU QUE l'activité « Les Mordus de l'Hiver » se tiendra en collaboration avec le Musée de l'ingéniosité J-A. Bombardier et la Ville de Valcourt le 1er février 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la fermeture de l'avenue J-A. Bombardier, entre l'avenue du Parc et le boulevard des Érables, le 1er février 2026, de 8h à 18h, pour la tenue de l'activité;

QUE la Ville accepte d'offrir gratuitement les services et le prêt d'équipements suivants pour toute la journée du 1er février 2026, incluant la livraison et le ramassage par le Service des travaux publics :

Les services offerts :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Enneigement des rues selon le parcours qui sera déterminé par les deux parties, le cas échéant;
- Dépôt des barrières aux endroits identifiés sur le plan qui sera fourni à la Ville au plus tard le 1er décembre 2025;
- Assumer les coûts de la location de trois jeux gonflables;

Le matériel prêté :

- 6 barrières de rues pour bloquer la circulation dans la ville durant la parade;
- 2 estrades;
- 1 brasero;
- 5 Poubelles;
- 2 poubelles brunes (compost);
- 3 Igloos;
- des cônes orange;
- 4 pesées pour les pop-tentes;
- Toutes les grosses chambres à air disponibles pour la glissade;
- 6 tables à pique-nique et
- Le costume de la mascotte

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses évaluées à 1500 \$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-96-497 - Festi-Val en Neige.

ADOPTÉE

351-25-11-17

ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE le guide pour les opérateurs du suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) exige que les stations de catégorie 4 effectuent des prélèvements d'échantillons proportionnels au débit;

ATTENDU QUE notre station d'épuration est classée dans la catégorie 4 et que nous devons nous conformer à cette exigence réglementaire;

ATTENDU QUE l'achat d'un échantillonneur est requis pour assurer cette conformité;

ATTENDU QUE l'offre de services reçue d'Avensys Solution Inc. propose un échantillonneur portatif GLS compatible avec l'équipement déjà en place, ce qui facilite l'utilisation, l'entretien et la gestion des pièces de rechange;

ATTENDU QUE l'échantillonneur réfrigéré n'est pas requis selon les vérifications effectuées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt procède à l'achat de l'échantillonneur portatif GLS de l'entreprise Avensys Solution Inc., incluant les composantes suivantes :

Échantillonneur portatif GLS : 6 085,00 \$
Ensemble de ligne : 380,00 \$
Module d'alimentation : 910,00 \$

QUE les éléments suivants soient prévus ultérieurement :

L'achat de deux câbles pour relier les échantillonneurs au débitmètre
L'intervention d'un technicien pour l'installation des câbles;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 23-050-00-016 - Équipement Hygiène du Milieu.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

352-25-11-17

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION - EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance de la formation continue pour assurer la compétence et la sécurité des employés du Service des travaux publics;

ATTENDU QU'une formation pertinente est offerte par l'entreprise SPI santé et sécurité et qu'il est recommandé que certains employés y participent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise Jonathan Morin, Patrick Fontaine et Steven Gaulin, journaliers du Service des travaux publics, à participer à la formation en espace clos (entrant avec simulateur), offerte par l'entreprise SPI santé et sécurité qui se tiendra le 19 novembre 2025 à Blainville;

QUE les frais d'inscription de 750 \$, par inscription, plus les taxes applicables et les autres dépenses admissibles soient assumés par la Ville;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-310 - Voirie - Déplacements & formation.

ADOPTÉE

353-25-11-17

RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE – PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE 2025 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1

ATTENDU QUE Groupe Colas Québec, région Estrie/Montérégie a soumis le décompte progressif no 1 dans le cadre des travaux de réhabilitation de la chaussée de la Place Maisonneuve ainsi que le pavage 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le paiement du décompte progressif no 1 à Groupe Colas Québec, région Estrie/Montérégie, au montant de 221 585,09 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière à signer pour et au nom de la Ville, le décompte progressif no 1.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 661 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 572 000 \$

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 661 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 572 000 \$. Il dépose le projet du règlement numéro 661 intitulé règlement numéro 661 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements ainsi qu'un emprunt de 572 000 \$.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

conformément à la loi.

ADOPTÉE

354-25-11-17

APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - PROJET VERDISSONS COLLECTIVEMENT DE L'ORGANISME VALCOURT 2030 - DEMANDE DE FINANCEMENT À ARBRES CANADA

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a prévu une somme de 10 000 \$ au budget 2026 pour des actions de verdissement sur son territoire;

ATTENDU QUE des plans ont déjà été élaborés pour l'aménagement et la mise en valeur de l'espace visé;

ATTENDU QUE la Ville appuie le comité biodiversité et environnement de l'organisme Valcourt 2030 dans ses démarches de verdissement, de restauration et de conservation d'espaces stratégiques;

ATTENDU QUE la Ville participe au Programme d'Excellence en biodiversité du Réseau Environnement;

ATTENDU QUE le projet Verdissons Collectivement est un projet rassembleur favorisant l'éducation, le travail collectif et la création de lieux communautaires;

ATTENDU QUE le plan de verdissement et de résilience face aux changements climatiques proposé par Valcourt 2030 cible les espaces visés par le projet;

ATTENDU QUE le projet du Sentier de la diversité a permis d'initier des actions de verdissement en 2025 et que le projet Verdissons Collectivement s'inscrit dans la continuité de ce travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le dépôt du projet Verdissons Collectivement;

QUE la Ville accepte que les travaux de verdissement proposés soient effectués, advenant une réponse positive d'Arbres Canada à la demande de financement soumise au fonds de verdissement Hydro-Québec par l'organisme Valcourt 2030.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

355-25-11-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est et soit levée à 19h58.

ADOPTÉE